



Envoyé en préfecture le 03/09/2020

Reçu en préfecture le 03/09/2020

Affiché le

SLO 33

ID : 033-213300700-20200901-202065-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le premier septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 août 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Etaient présents : Didier PHOENIX, Chantal BOURDELAS, Magali LARAPIDIE, Carmen PICAZO, Renaud CHEIN, Gilles RODRIGUEZ, Mme Audrey JOLLY, Franck MEYRE, Jacques LASSALLE, Catherine SANCHEZ, Gilles NAVELLIER, Sophie OLIAS—ZEITSCHER, Isabelle DUVILLARD.

Etaient absent excusé : Mme Colette DUPIN pouvoir M. Didier PHOENIX, Denis CHAUSSONNET

Secrétaire de séance : Gilles NAVELLIER

DOMAINE ET PATRIMOINE 2020/65 N°6

RENOUVELLEMENT DE LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE POUR LES COURS DE YOGA DE L'ASSOCIATION GYMOCEAN

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la salle polyvalente « Le Courtiou » sise à BRACH est libre le lundi soir de 18h30 à 20h 00 et le jeudi soir de 18h30 à 19h30, que la commune n'en a pas l'utilisation pour ses services, et qu'il y a donc lieu de la louer.

L'association GYM OCÉAN dont le siège est se situe 18, Allée Pierre Jean Rozie 33680 LACANAU souhaite disposer de la salle le lundi soir de 18h30 à 20h00 et le jeudi soir de 18h30 à 19h30 pour que Mme TETON Nathalie, présentant une attestation de formation lui permettant de donner des cours de Yoga, puisse dispenser ses cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE, de renouveler la location de la salle polyvalente à l'association GYM OCÉAN le lundi soir de 18h30 à 20h00 et le jeudi soir de 18h30 à 19h30 selon les termes de la convention, (ci-jointe en annexe) moyennant un loyer mensuel fixé à 45 EUROS pour une durée d'un an à compter du 10 septembre 2020.

Fait et délibéré, les jour, mois, an ci-dessus.

Le Maire,
D.PHOENIX

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66 **** Fax : 05.56.58.12.97